

3. In future the City of Vancouver will have two core areas, in recognition of the major differences in commercial parking rates in various sectors of the city. The new rates for these two core areas are given in Appendix B.

3. La ville de Vancouver a désormais deux zones centrales afin de tenir compte des grandes différences des tarifs de stationnements commerciaux entre les différents quartiers de cette ville. Les nouvelles limites de ces deux zones centrales figurent à l'annexe B.

Enquiries

Enquiries should be directed to Employee Services Policy Section, Personnel Policy Branch, Treasury Board Secretariat, and should only be made by the designated members of headquarters staff from departments and agencies.

Departmental officials who are responsible for parking should contact Public Works Canada about all matters relating to the limits of core and peripheral areas, parking standards, and allocation of parking spaces.

Demandes de renseignements

Seuls les membres désignés de l'administration centrale des ministères et organismes peuvent demander des renseignements à propos de cette politique. Ils voudront bien s'adresser à la Section de la politique des services aux employés, Direction de la politique du personnel, Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les représentants des ministères responsables du stationnement devraient communiquer avec Travaux publics Canada pour tout ce qui touche les limites des zones centrales et périphériques ainsi que les normes de stationnement et l'assignement des places.

Le sous-secrétaire,
Direction de la politique du personnel



G.G. Capello,
Deputy Secretary,
Personnel Policy Branch.